



ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD

e-mail : mazluc@sfr.fr

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

SITE :

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>

Blog : www.alas.over-blog.com

Siège social: Maison des Associations
Centre Desmichels Hôtel de ville
04000 DIGNE LES BAINS

Cotisation annuelle : 10 €

LETTRE ALAS N° 95 de novembre 2018

A- Les évènements importants du mois de novembre 2018

Les actions des gilets jaunes peuvent nous inspirer un exemple pour la présentation de nos actions concernant les problèmes ferroviaires français. En effet, ce mouvement, malgré l'énorme diversité des problèmes qu'il soulève et qu'il ne maîtrise sûrement pas parfaitement, qui vont depuis des problèmes agricoles et de la ruralité aux problèmes de la répartition fiscale et de la conception des taxes, en passant par ceux des retraités et des futurs bacheliers, a réussi à pouvoir les exprimer devant le premier ministre et un aréopage de ministres.

Faute d'une organisation il n'a pas pu les présenter correctement, mais malgré tout, il a permis à nos dirigeants politiques de prendre connaissance du malaise général et de la nécessité de trouver des avancées indispensables, mieux étudiées et moins brutales.

Cette diversité mal contenue et mal exprimée nous fait penser à celle défendue par la multitude d'associations sur les problèmes ferroviaires. Rares sont celles qui s'attaquent à un sujet global à l'échelon d'une région à minima. Le découpage permet à nos dirigeants politiques de les négliger et de ne pas prendre de décision sur les problèmes particuliers soulevés, pourtant toutes les associations ont un objectif commun celui de faire profiter la population et les territoires des avantages du ferroviaire qui est le moyen le plus économique en coût, en production de particules polluantes, en occupation du terrain, en consommation d'énergie et d'entretien des voies de roulement.

Pourquoi, comme les gilets jaunes ne pas se grouper autour de plateformes d'idées et à partir de ces socles communs, présenter en groupe les points particuliers liés à la nature des zones rurales traversées : un document de groupe détaillant pour chacun les particularités à examiner. Nous essayerons de proposer cette solution à nos confrères associatifs afin de nous permettre de toucher plus facilement nos responsables régionaux et nationaux.

Nous devons ajouter une deuxième réflexion faisant suite à l'intéressante analyse présentée par notre ami et confrère Claude JULIEN vice-président de la FNAUT

PACA sur l'autorail à hydrogène ALSTHOM COARADIA ILINT. Ses conclusions défavorables sur l'utilisation de ce type de matériel sur des lignes de montagne, nous engage à modifier nos propositions sur l'équipement de la dorsale alpine NICE-Grenoble, pour pencher vers des solutions d'électrification légères, par paliers de 10 à 25 km/annuels, à mettre en route avec du matériel bi-mode diesel-électrique bien adapté aujourd'hui, en conservant nos propositions pour la zone de Digne, pour y développer une zone d'essai en profitant des parties de lignes peu occupées. Ceci permettant facilement des marches d'essai soit en voie métrique soit en voie normale.

B- Les réunions au fil des jours

9 novembre 2018 : Réunion à Digne avec Mme BAGARRY députée et son attaché parlementaire M.BODINO pour présentation des projets ferroviaires ALAS pour les ALPES du SUD. Urgence des décisions à soutenir.

C- Les courriers du mois

25 Octobre 2018: courriel envoyé à Convergence rail suite à l'article «Sauvons le ferroviaire»: Accent sur le principe proposition de groupement pour action renforcée pour le tunnel de Montgenèvre et l'aménagement de la Durance.

N.B. : Adhérents : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le versement de votre cotisation

Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables. Grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, pourra continuer son activité**